



Appartement; divorce; apport ou pas?

Par **texas**, le **15/09/2008** à **04:35**

Bonjour je souhaiterais savoir comment cela se passe en cas de divorce, lorsqu'un couple a acheté un appartement avant le mariage mais sur l'acte les deux noms apparaissent en tant que proprio. seulement il n'ya que le mari qui a apporté un apport de 30 000 euros et c'est lui qui rembourse le crédit. le notaire dit que suite à la vente de l'appartement, le crédit doit etre remboursé et le surplus partagé entre les 2 époux mais il faudra déduire l'apport initial qui sera redonné au mari.rnj'aimerais savoir si le partage doit se faire en comptant l'apport ou pas svp?rnrnmerci

Par **Stephanie8230**, le **15/09/2008** à **06:45**

Bonjour,rnrnL'apport de 30.000 euros revient effectivement a votre mari. Vous n'étiez pas marié au moment de l'acquisition et il n'y a donc aucun doute sur la qualification a donner a cette somme d'argent: il s'agit d'un bien qui lui est propre. rnrnRestant a votre disposition

Par **texas**, le **15/09/2008** à **16:12**

MERCI BEAUCOUP POUR VOTRE RÉPONSE RAPIDE